

NOUVELLE FALSIFICATION DU LAIT

La *Chemiker-Zeitung* signale une nouvelle falsification du lait. Une fabrique de Chicago livre au commerce de la laiterie une matière pulvérulente à base de gélatine, qui, ajoutée au lait écrémé, lui redonne la consistance et l'aspect du lait entier. Ce produit est très en faveur auprès des laitiers américains, H. Stokes dans *Chemikal Centralblatt* signale le même fait et indique le procédé de recherche suivant pour cette fabrication; on dissout un globule de mercure dans l'acide nitrique ($D=1.42$) et on dilue avec 25 volumes d'eau, 10 c. c. de ce réactif sont mélangés à 10 c. c. de crème, et 20 c. c. d'eau et agités fortement. Après environ cinq minutes on filtre. Le filtratum, s'il renferme de la gélatine, donne alors, par une solution aqueuse d'acide picrique, un précipité jaune caractéristique.

LA RESPONSABILITE DE L'EMPLOYEUR EN ANGLETERRE

C'est le 1er juillet qu'est entrée en vigueur, en Angleterre, la loi de 1897, sur la responsabilité de l'employeur. Elle se rapporte aux principales industries et à celles dans lesquelles les accidents du travail sont les plus nombreux: fabriques, manufactures, docks, mines, chemins de fer, etc. On estime à 6 millions le nombre d'ouvriers qu'elle protège.

Quelques détails au sujet de cette loi intéresseront nos lecteurs. Le Workmen Compensation Act de 1897, remplace celui de 1880 sans l'abroger, en ce sens que l'ouvrier qui aura recours contre son patron pourra invoquer, à son choix, l'un ou l'autre pour ce qui concerne l'évaluation du dommage éprouvé, s'il ne préfère invoquer le droit commun.

L'acte de 1880 rend responsable le patron pour tous les accidents provenant de sa négligence ou de celle de ses employés, dont il est responsable, ainsi que de la défec-

tuosité de ses installations industrielles. L'acte de 1897 ne fait point cette différence: l'employeur est toujours responsable quand même il n'est pas en faute. En outre, la négligence conjointe de l'ouvrier ne dégage plus le patron, à moins qu'il n'y ait de la part du premier *inconduite sérieuse et pertinente*.

De même que la blessure causée par la faute d'un compagnon de travail irresponsable incombera désormais au patron.

La loi de 1880 limitait le montant du dommage à payer par l'employeur à trois années de salaires, qu'il s'agit de blessure ou de mort. La nouvelle loi établit le tarif suivant: en cas de mort, la somme à payer équivaut à trois années de salaires, sans qu'elle puisse être supérieure à trois cents livres sterling ni inférieure à cent cinquante: aucune limite n'est fixée à la durée de cette pension.

Le nouvel acte étend à l'employeur principal la responsabilité des accidents arrivés aux ouvriers de l'employeur sous-contractant.

ALFRED LEMIEUX COMPTABLE ET LIQUIDATEUR

Successions
en faillites.

—BUREAU—

People's Chambers, 125 rue St-Pierre
QUEBEC

JOSEPH AMYOT & FRERE

...MARCHANDS DE...

Modes en gros

Articles de toilette pour hommes, Bijouteries, etc., etc. Chapeaux de feutre, Fleurs, Plumes, Rubans, Satins, Dentelles, etc., etc. Fournitures de maison, Rideaux, Toile à chassais, Tapis de tables, etc., etc. Assortiment complet de Pièces Pyrotechniques, Pétards, Lanternes, etc., pour feu d'artifice.

FARINE, GRAINS, PROVISIONS, SEL ET FOIN.

PRIN

MODERES

Je tiens constamment en mains un assortiment considérable des marchandises ci-haut mentionnées...

WILLIAM CARRIER,

NECOCIAN EN GROS

Entrepot et Bureau, 108 RUE DALHOUSIE,
Entrepot No 2, 92 RUE DALHOUSIE,

QUEBEC

AVIS AU COMMERCE

Nous avons l'honneur d'inviter le commerce à venir
visiter nos nouveaux bureaux et entrepôts aux

Nos 85 et 87 RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.

Nos entrepôts ont une capacité d'emmagasinage de 50,000 caisses et de 5,000 quarts. ils ont subi les améliorations les plus modernes, d'après les principes scientifiques, pour l'amélioration et la conservation des vins et spiritueux.

Nos caves renferment les meilleurs marques de vins importés.

Voici quelques unes des marques dont nous avons les agences :

VIN MARIANI
BOUTELLEAU FILS, COGNAC
DeLAAGE FILS & Cie, COGNAC
J. SORIN & Cie, COGNAC
BUSHMILLS IRISH

O'BRIEN'S IRISH
CLAYMORE SCOTCH
HOUSE OF COMMONS
THORNE'S KILTY
EMPIRE RYE

LIQUID SUNSHINE RYE
INVALIDS' PORT
NICHOLSON'S TOM & DRY GIN
KEY BRAND GIN
GOLD LACK SEC CHAMPAGNE

BON BOURGEOIS CLARET
DUTRENIT'S CLARETS
JULES GARNIER, BOURGOGNE
MARTI & ROSSI VERMOUTH
BASS'S ALE, ETC., ETC.

Lawrence A. Wilson & Co., Les plus grands Marchands de
Vins et Spiritueux du Canada.